

Présents: Mmes Esperance JULIEN, Ghislaine LARTIGUE, Nadine LEZAY-PINSON, MM. Patrick CREMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Jean-Marie ROBERT , Philippe ROCCHIETTI, Pascal ROTTE.

Absents excusés: M Alain PERRY

1- Gravière de Bouchon

Hors conseil municipal, M PERRY et THOMAS, de l'entreprise ESBTP, avaient présenté des évolutions concernant les sept points qui avaient fait l'objet de demandes complémentaires lors du dernier conseil municipal.

Il est rappelé que:

- La sortie du chemin d'exploitation sur la RD114 non loin du croisement de la route de Sauveterre et de Saint Nicolas sera sécurisée par ESBTP. Il sera nécessaire d'envoyer un courrier au conseil général pour lui exposer le projet d'une part et demander la sécurisation du croisement de la route de Sauveterre qui est dangereux d'autre part.
- Le trafic de camions d'ESBTP dans le bourg de Saint Nicolas est garanti inchangé jusqu'au tonnage maximum de 250 000 t par an. Une navette permettant de traiter de la grave sur le site d'Estillac sera mise en place pour ne pas augmenter le trafic dans le bourg lorsque cela sera nécessaire.
- Si la LGV se faisait et demandait plus de quantité de grave, le trafic de camions dans le bourg garanti par l'arrêté d'exploitation serait dans tous les cas respecté.
- Un accès est prévu pour desservir le futur lac. Son entretien serait assuré par le propriétaire des terrains.
- ESBTP a rencontré les riverains les plus proches du chantier afin de leur présenter le projet et connaître leurs souhaits.
- L'aménagement du futur lac a été complété et précisé conformément aux demandes des membres du conseil municipal.
- Les aménagements complémentaires proposés par ESBTP concernant le village (construction d'aires de jeux pour les enfants, aménagement de la place de l'église) font l'objet d'un montant prédéterminé qui pourra être utilisé en fonction de ce que décidera le conseil municipal.

Le conseil municipal a voté la modification du PLU pour intégrer le projet de gravière par 9 voix pour et 1 contre.

Le réaménagement du site après exploitation a été voté par 9 voix pour et 1 contre.

2- Aménagement et sécurisation de la traversée du village

Les services de l'agglomération d'Agen ont contacté le conseil général pour faire avancer le dossier. L'ensemble des relevés topographiques, ceux qui incombent au conseil général et ceux qui incombent à l'agglomération d'Agen, doivent être réalisés rapidement pour construire le dossier d'appel d'offre qui permettra de choisir le maître d'œuvre.

3- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS définit les actions de responsabilité de la municipalité à réaliser en cas d'aléas majeur sur la commune (inondation, sécheresse, accident nucléaire, rupture de barrage en amont sur la Garonne).

Le PCS actuel date de novembre 2012. Il doit être réactualisé.

Le document sera transmis à chaque conseiller pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Il sera discuté lors du prochain conseil municipal.

4- Association UNA main tendue de Saint Nicolas

Cette association demande l'effacement des loyers de 2015 et 2016 pour l'aider à redresser sa trésorerie.

Le conseil municipal se prononce pour l'effacement des loyers de 2015 par 8 voix pour et 1 abstention (M ROBERT n'a pas pris part au vote car il est membre du conseil d'administration de l'association).

5- chauffage de la salle des fêtes

Il est confirmé que les travaux seront subventionnés à 35% par le conseil général et à 25% par l'état avec la DETR.

L'installation devrait être terminée début février.